



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Bulletin de participation séminaire

FMI

**

Dates Formations et Détections

PROCES VERBAUX

Organisation des Championnats & Coupes

**

Football à Effectif Réduit

**

Futsal

**

Statuts & Règlements

**

Calendriers

ANNEXES

Amendes



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

SEMINAIRE DES PRESIDENT(E)S DE CLUBS



Dès le début de leur mandature Denis Turck et ses colistiers avaient fait du renforcement des liens entre le **District et les Clubs**, un engagement fort de leur politique.

La dernière saison 2020/2021 ; 3 conférences en visio ont été organisées, à chaque fois une vingtaine de clubs étaient représentés et les thèmes évoqués portaient principalement sur les impacts de la pandémie.

Dans la continuité de cet engagement fort, le Comité Directeur a décidé de rencontrer les Président(e)s de clubs SAMEDI 15 JANVIER 2022 de 09h30 à 12h00

Afin de cerner au mieux les attentes des clubs et de pouvoir les accompagner au plus près de leurs préoccupations

La proximité avec les clubs ne se décrète pas, elle se prouve par des actions, c'est bien ce que compte faire le District. (**BULLETIN DE PARTICIPATION à l'intérieur du journal**).

Un courriel a été adressé à chaque club afin de participer à ce séminaire.

IMPORTANT ! NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Pour faire face à la recrudescence des cas de COVID sur notre territoire et assurer, comme c'est la priorité, la continuité des compétitions sportives de nouvelles dispositions sanitaires ont été prises par le gouvernement. Ainsi, la validité des tests est désormais réduite, à compter du 29 novembre, à 24 heures pour le pass sanitaire. De la même façon, le port du masque redevient, depuis le 26 novembre, obligatoire pour tous dans tous les équipements sportifs. Pour retrouver en détails ces nouvelles dispositions gouvernementales, Cliquez ICI, sur le lien du site = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/nouvelles-mesures-sanitaires-26-11-21/>

Edition N° 561 du Jeudi 2 Décembre 2021

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),

le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées

éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

RESULTAT COUPE DE FRANCE

8^{ème} TOUR du 27/11/21

Date	Match	Résultat
<u>27/11/2021</u>	<u>Sarrebourg Fc 1 - Creteil Lusitanos Us 1</u>	1 - 3

TIRAGE COUPE DE FRANCE

32^{ème} de Finale du 18/12/21

Date	Match
<u>18/12/2021</u>	<u>Venissieux Fc 1 - Creteil Lusitanos Us 1</u>

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (*arrêté municipal + liste des matchs*).

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17.

Le dossier d'inscription est à nous retourner avant le 30 avril 2022.

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Responsable Tournois FC Le Soler

Internet : www.fclesoler.com rubrique Tournoi du Ribéral 2022

'U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022.

Contact : Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr

Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr

Désiré MARIOT : mariot.desire@orange.fr

SEMINAIRES DES PRESIDENT(E)S



Samedi 15 Janvier 2022 09h30 / 12h00

Suivi d'un repas offert par le District

BULLETIN DE PARTICIPATION

Club : N° Affiliation :

Président(e) : Tél :

Pour une bonne gestion MERCI de confirmer votre participation au repas : **OUI** **NON** (Entourez votre choix)

Ordre du jour

- Rémunérations « Educateurs »
- Recrutement d'un salarié
- Evolution « Statut Arbitrage »
- Présentation « Charte du Président »
- Questions diverses

Questions et sujets que vous souhaiteriez aborder

Exemple : Formation « Foot Club », relation avec la Mairie, etc...

A Retourner au plus tard pour le : Vendredi 7 Janvier 2022

Mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

<u>Labels « GARCONS » 2019/2023</u>	<u>Labels « FILLES » 2019/2022</u>
CACHAN CO/ CRETEIL LUSITANOS US / IVRY US FOOTBALL / LUSTANO US / SUCY FC / ST MANDE FC & ORLY AS (Remise faite)	CRETEIL LUSITANOS US / JOINVILLE RC / LUSITANOS US



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



Comment s'inscrire ?



Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F
01 85 90 03 70

formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District
01 55 96 11 42

formation@districtvaldemarne.fff.fr

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 30 novembre 2021

Président : Monsieur COMBAL

Présents : Mmes POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, BRUNET, LEFEUVRE, SOUISSI, THOUVENET.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros*

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

TIRAGE COUPE VDM SENIORS

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage sauf Amitié	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8ème Finale	06 Mars 2022	08 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A définir
Finale	11et 12 Juin 2022	

COUPE AMITIE SENIORS

24156894- LUSITANOS ST MAUR 3 / ORMESSON US 2 Coupe Amitié SENIORS du 28/11/2021

Compte tenu de l'indisponibilité de Lusitanos St Maur 3 de jouer 2 matchs le même jour (priorité match de Championnat).

La Commission reprogramme cette rencontre le 09/01/22 à 15 h. Prévenir votre adversaire.

COUPE VDM U20

U20 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	9 janvier 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage VDM U 20 qui aura lieu le 9 JANVIER 2022 à 13 H00 sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Exempts : Coupe VDM U20 = Vitry CA 1, Saint Maur Lusitanos, Chevilly Larue Elan

COUPE CDM

CDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8ème Finale	20 Février 2022	01 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT ANCIENS

Courriel de OPEJ SPORTING CLUB Anciens D4 du 25/11/2021 (Dérogation annuelle)

La Commission note le changement de terrain. *Les rencontres à domicile de votre équipe se dérouleront au Stade Interdépartemental des Sports, terrain synthétique n°3 de la Plaine Nord.*

Prévenir vos adversaires.

TIRAGE COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Feuille de match non reçue après 3 appels de la commission entraînant une amende de 52 euros pour le club recevant :

23824776- ST MANDE FC / ES VILLIERS + 45 ans B du 10/10/2021

23824779- LUSITANOS US 11 / DECLIC CHOISY + 45 ans B du 24/10/2021

TIRAGES COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	<u>A définir</u>	
¼ Finale	<u>A définir</u>	
½ Finale	<u>26 Mai 2022</u>	<u>03 Mai 2022</u>
Finale	<u>12 Juin 2022</u>	

CHAMPIONNAT + 55 ANS

23841732- LE PERREUX FR 16 / BRY FC 16 Anciens + 55 B du 21/11/2021

Lecture de la feuille de match du 23/11/21 (absence de l'équipe de Bry FC 16).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de BRY FC 16.

23841742- AMICAL CLUB 2000 / US VILLEJUIF Anciens + 55 B du 5/12/2021

Courriel de Villejuif du 29/11/21 et accord des 2 clubs (report de la rencontre).

La commission demande aux deux clubs de proposer une date pour jouer cette rencontre.

23841743- CHEVILLY LARUE ELAN 13 / FONTENAYSIENNE ENT.13 Anciens + 55 B du 12/12/2021

Courrier et accord des 2 clubs (via Foot clubs).

Accord de la commission qui fixe cette rencontre au 9/01/22.

Feuille de match non reçue après 3 appels de la commission entraînant une amende de 52 euros pour le club recevant :

23841710- FC BRY 16 / ORLY + 55 ans B du 26/09/2021

23841715- AMICAL CLUB 2 / FC BRY 16 + 55 ans B du 10/10/2021

23841720- FC BRY 16 / VGA ST MAUR12 + 55 ans B du 24/10/2021

COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	15 janvier 2022	30 novembre 2021
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2022	25 janvier 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	3 mai 2022
Finale	11et 12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 15 JANVIER 2022 à 15H00 sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la charge du club recevant.

DEPARTEMENTALE JEUNES

TIRAGES COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	09 janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 ^{ème} Finale	20 Février 2022	25 Janvier 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U16

23452095 – RUNGIS US 2 / NOGENT F C 1 U16 D3 B du 12/12/21

Courriel et accord des deux clubs via Footclub du 24/11/21.

Accord de la commission, match le 19/12/21.

23452091 – FC BREVANNES 1 / RUNGIS U.S. 2 U16 D3 B du 05/12/21

Courriel et accord des deux clubs via Footclub du 30/11/21.

Accord de la commission, match le 04/12/21 à 14 H 30 stade Marcel LAVEAU (2) à Boissy St léger.

TIRAGES COUPE U16 VDM et AMITIE

U16 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	09 Janvier 2022	14 Décembre 2021
1/8 Finale	06 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

TIRAGES COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	28 Novembre 2021	Tirage effectué
Cadrage	30 janvier 2022	14 décembre 2021
1/8 Finale	20 février 2022	01 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

24200639 – LUSITANOS U S / BOISSY F C U16 du 28/11/21

Courriel de Boissy F C du 28/11/21.

La commission enregistre le forfait de l'équipe de Boissy FC, l'équipe de Lusitanos U S est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

CHAMPIONNAT U14

23822452 – FC D'ALFORTVILLE 2 / LUSITANOS US 3 U14 D4 C du 27/11/21

Courriel DU F C d'Alfortville du 26/11/21.

La commission enregistre le 1er forfait de l'équipe du FC d'Alfortville 2.

TIRAGES COUPE U14 VDM et AMITIE

U14 VDM et AMITIE

Cadrage

1/8ème Finale

¼ Finale

½ Finale

Finale

Dates des Rencontres

08 Janvier 2022

05 Mars 2022

16 Avril 2022

26 Mai 2022

11 Juin 2022

Dates des tirages

14 Décembre 2021

15 Février 2022

A définir

A Définir

TIRAGES COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT » :

Cadrage

1/8 Finale

¼ Finale

½ Finale

Finale

Dates des Rencontres

15 Janvier 2022

26 Mars 2022

23 Avril 2022

26 Mai 2022

11 Juin 2022

Dates des tirages

Tirage effectué

15 février 2022

28 Mars 2022

03 Mai 2022

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie, et MM. FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice, Patrick DARDENNES.

Assiste : TAFININE Driss,

Absents excusés : Mme GUILIANI Patricia, et MM. FOLTIER Bruno, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, NOYON Joël.

AVIS AUX CLUBS

UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée) :

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.

En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : *une feuille de match papier doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.*

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

**Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :
du District du VDM de FOOTBALL.**

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,
 - L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
- UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

**LES COMPTE-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par
Courrier postal** : au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, boulevard des Alliés -
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : **Driss 01.55.96.11.43** ou Hédi : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... pour info : la Technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

DIVERS = La Covid 19

CHARENTON C.A.P.

La Commission prend note de vos problèmes de COVID-19 et souhaite un prompt rétablissement à l'ensemble des enfants touchés (en U8).

Également concernés les Clubs suivants :

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL (en U11),
ASOMBA (en U7 à U9),
BRY F.C. (en U10),
CHAMPIGNY F.C. 94 (en U10).
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S (en U10).

CRITERIUM U11

MAROLLES F.C. / GENTILLY ATHLETIC CLUB U11 G6 AB du 20/11/2021

Courrier du club : MAROLLES F.C. du 22/11/2021

Pris note des problèmes de F.M.I.

ORMESSON U.S.

Courrier du 28/11/2021

Dossier en attente de vérifications (à Villeneuve Ablon).

ST MANDE F.C. / VAL DE FONTENAY AS U11 G5 ABCD du 20/11/2021

Courrier du club de ST MANDE F.C. du 29/11/2021

*Après vérification, les amendes sont mises au club de VAL DE FONTENAY AS pour la non-utilisation de la F.M.I. Sont de : 50€ x 4 = **200€**.*

CRITERIUM U13

CAUDACIENNE ENT.S. / ASOMBA U13 G7 AB du 20/11/2021

Courrier du club : ASOMBA du 21/11/2021.

Pris note des problèmes de F.M.I.

CHAMPIGNY F.C. 94

Courrier du 22/11/2021.

Pris note des problèmes de code F.M.I de la V.G.A.

Cependant, la Commission demande au club de la VGA ST MAUR US, d'être vigilante et d'avoir les BONS CODES sous réserve d'être amendée.

KREMLIN BICETRE C.S.A.

Courrier du 24/11/2021.

Pris note des problèmes F.M.I.

CHALLENGE REGIONAL U11 : 1er TOUR
du samedi 13/11/2021

Courrier de l'US VILLEJUIF du 25/11/2021

La Commission, après vérification, réclame à VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS les résultats et feuilles d'engagement des poules 11 et 12.

FESTIVAL U13 : 1er TOUR
du samedi 27/11/2021

CRETEIL LUSITANOS F. US

Courrier du 25/11/2021. Courrier tardif.

VILLEJUIF U.S.

Courrier du 22/11/2021. Courrier tardif.

SAISON : 2021 - 2022				
N°02 - JOURNAL DES AMENDES en « FOOT ANIMATION » (PV DU 29/11/2021)				
CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	Pas de F.M.I Poule A, Poule B, Poule C, Poule D.	CRETEIL LUSITANOS F. US / FC ALFORTVILLE U11 G2 ABCD du 20/11/2021	200,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Pas de F.M.I Poule A, Poule B, Poule C, Poule D.	BONNEUIL CSM. / VILLENEUVE ABLON U.S. U11 G3 ABCD du 20/11/2021	200,00 €
521870	SUCY F.C.	Pas de F.M.I Poule A, Poule B.	SUCY F.C. / VILLIERS ENT.S. U13 G2 ABCD du 20/11/2021	100,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Pas de F.M.I Poule A, Poule B, Poule C.	ARCUEIL COSM /VAL DE FONTENAY AS U13 G4 ABC du 20/11/2021	150,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Pas de F.M.I Poule AA, Poule BB, Poule CC, Poule DD.	ST MANDE F.C. / VAL DE FONTENAY AS U11 G5 ABCD du 20/11/2021	200,00 €
<u>N° 02 JOURNAL</u>		<u>TOTAL</u>	<u>GENERAL</u>	850.00 €

ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	30,00 €
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 / U13.	6,00 € / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 29/11/2021

Président : M. MAGGI

Présents : Mmes POLICON, FAUTRA - MM. FOPPIANI, TAVENOT, GUERCHOUN, ALVES

Assiste : M. KATANGA

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOIS/ RASSEMBLEMENT PLATEAU

Catégorie : U8 – U9

Club : ASSOCIATION PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY

Date : 19/12/2021

Adresse : Gymnase Auguste Delaune
119 rue de Verdun
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

La commission :

Prend connaissance de la demande d'homologation du rassemblement plateau du 19/12/2021.

Prend note de votre demande mais n'a pas dans ses attributions la faculté d'homologuer un rassemblement festif.

Toutefois, la commission demande au club ASSOCIATION PORTUGAIS ACA de lire le règlement de ce rassemblement, ce dernier présente toutes les caractéristiques d'un TOURNOI.

La commission vous rappelle que les tournois sont interdits dans cette catégorie.

COURRIELS

Courriel du club de GENTILLY ATHLETIC CLUB du 29/11/2021

La Commission :

Prend connaissance du courrier, quant à la démarche à suivre concernant la suspicion de licences frauduleuses.

Demande au club de se rapporter à l'article 30 ter du RSG du District du VDM.

JEUNES

U18- D2.A = AVENIR SPORTIF ORLY 1 / ECOLE PLESSEENNE DE 1 du 21/11/21

Lecture de la feuille de match et du courrier du club de **AVENIR SPORTIF ORLY 1**, sur le fait que le match est non joué et que 3 joueurs se présentent sans licence.

La commission :

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE « LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE »

Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réclamation ne sera acceptée.

Le club de **AVENIR SPORTIF ORLY 1** ayant refusé de retirer ses joueurs,

La commission :

-Décide match perdu par pénalité au club de AVENIR SPORTIF ORLY 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de ECOLE PLESSEENNE DE 1 (3 points, 0 but)

-Confirme la réception des tests d'AVENIR SPORTIF ORLY 1, dont un est périmé depuis le 04/08/2021 et rappelle que ceux-ci doivent être présentés avant la rencontre.

U16- D4.A = CHOISY LE ROI AS 3 / ORMESSON US 2 Du 07/11/2021

Reprise du dossier.

Audition des personnes convoquées

Réserve du club de **ORMESSON US 2**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 3** sur le fait que le club de **CHOISY LE ROI AS 3** a refusé de procéder au contrôle des licences et de présenter les PASS Sanitaires avant la rencontre.

La commission :

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE « LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE »

Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réclamation ne sera acceptée.

Quant à l'inscription en tant qu'arbitre de l'éducateur du club dont la licence à la date du match n'était pas valide, et que la rencontre a été arbitrée par une autre personne,

Considérant toutefois que ce fait ne peut entraîner une remise en cause du résultat,

La commission :

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Inflige DEUX amendes de 100 euros chacune des deux équipes pour inscription de DEUX dirigeants non licenciés, suivant l'annexe financière 2021/2022

U16- D1 = BONNEUIL CSM 1 / CACHAN ASC CO 1 Du 21/11/21

Réserve du club de **CACHAN ASC CO 1**

Sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **BONNEUIL CSM 1** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont 2 « hors délais », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5., 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **BONNEUIL CSM 1**

A fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 3 joueurs titulaires de licences « mutations hors périodes » 2021/2022 à savoir:

DUMARCAY	Maxence
TANDIAN	Issa
ZERROUG	Mohamed

Considérant que le club de **BONNEUIL CSM 1**

A fait figurer **plus de 2 joueurs « mutation hors période »** et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F.,

La commission :

*Dit la réserve fondée et donne **MATCH PERDU par pénalité (-1 point : 0 but) au club de BONNEUIL CSM 1 pour en attribuer le gain au club de CACHAN ASC CO 1 (3 points, 2but)***

Débit : **BONNEUIL CSM 1** 50 euros

Crédit : **CACHAN ASC CO 1** 43,50 euros

SENIORS

SENIORS – D3 /B = BRY FC 1 / O. PARIS ESPOIR 1 Du 07/11/2021

Reprise du dossier.

Audition des personnes convoquées.

Considérant que l'arbitre central bénévole de la rencontre indique à la commission que le changement de l'arbitre assistant du club de **BRY FC 1** est dû à sa blessure.

Considérant que l'article 128 du RSG de la FFF précise que :

Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits sont retenues jusqu'à preuve contraire.

En conséquence, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS – D2/B = VILLENEUVE ABLON U S 1 / CHARENTON CAP 2 Du 21/11/2021

La Commission :

Prend connaissance de la demande d'évocation du club de **VILLENEUVE ABLON U S 1** sur la participation au match du joueur **BLANCHARD Martial Ruben** Susceptible d'être suspendu.

Demande au club de CHARENTON CAP 2 de formuler ses observations avant le lundi 6/12/21 – 12 heures.

SENIORS – D1 = CACHAN ASC CO 1 / CHOISY LE ROI AS 2 du 21/11/2021

La Commission :

Prend connaissance de la demande d'évocation du club de CHOISY LE ROI AS 2, sur la participation au match du joueur DIOUF Mar susceptible d'être suspendu.

Demande au club de CACHAN ASC CO 1 De formuler ses observations avant le lundi 6/12/21 – 12 heures.

SENIORS – D4/B = FC VITRY 94 ACADEMIE / BRY FC 2 Du 10/10/2021

Reprise du dossier.

Audition des personnes convoquées

Considérant que la réserve concernant le traçage du terrain partiellement effacé n'a pas été déposée selon l'arbitre de la rencontre, dans les délais minimum de 45 minutes (Article 39.21 du RSG du District du VDM),

La Commission confirme résultat acquis sur le terrain.

ANCIENS

ANCIENS – COUPE VDM = PORT ACA CHAMPIGNY 11 / CHARENTON CAP 11 Du 14/11/2021

Reprise du dossier.

Réception du rapport de l'arbitre officiel et du rapport du dirigeant du club de **PORT ACA CHAMPIGNY 11** officiant en tant qu'arbitre assistant,

Considérant que l'arbitre officiel a exclu Monsieur **CARRU Philippe** licence numéro 2385057319, arbitre assistant du club de **PORT ACA CHAMPIGNY 11** pour contestations répétées de sa part envers l'arbitre officiel et a considéré que son remplacement n'était pas nécessaire,

Considérant, toutefois, que cet état de fait n'a pas eu d'influence sur le résultat de la rencontre, la commission entérine le résultat acquis sur le terrain,

Quant à la réserve technique confirmée par le club de **PORT ACA CHAMPIGNY 11** cette dernière ne figure pas sur la feuille de match,

*En conséquence, le club de **CHARENTON CAP 11** est qualifié pour la suite de la compétition et transmet le dossier à la commission des coupes.*

ANCIENS – D1 = ARRIGHI AS 11 / IVRY FOOT US 11 Du 21/11/2021

La commission prend connaissance du courriel du club d'**ARRIGHI AS 11** du 23/11/2021 confirmant la réserve d'AVANT-MATCH pour fausses licences et fausses identités des joueurs :

CHAMBELLAN	Anthony
BAIDRISS	Samir
NAIT AMR	Youcef
AIT CHIRANE	Nadir

La Commission convoque pour le 13/12/21 à 18h00 :

L'arbitre central de la rencontre

Les 4 joueurs munis de leurs pièces d'identité

Les capitaines des deux équipes

Les présidents des deux équipes où leurs représentants.

PRESENCE INDISPENSABLE sous peine de sanction.

ANCIENS – D1 = BRY FC 12 / CACHAN ASC CO 11 Du 21/11/21

Réclamation du club de **CACHAN ASC CO 11**,

Quant à la participation d'un joueur du club **BRY FC12**, qui a participé à la rencontre en tant que joueur et arbitre assistant,

La Commission :

Dit la réclamation irrecevable car elle doit être portée AVANT la rencontre (article 142 des RG de la FFF),

Rejette la réclamation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 29 Novembre 2021

Président : M. J.J FOPPIANI

Présents : MM. F.DIAZ - A.BELOUFA

Assiste : M. V.MONNEY

A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos informations le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations

Demande de feuilles de matchs :

24062337 = CHOISY AS / C'NOUES Futsal D2 du 14/11/21

23974519 = CAL 94 FUTSAL / VITRY CA Futsal D1 du 13/11/21

FUTSAL D2

24062328 : C NOUES / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 22/10/21

Courriels de C'NOUES et de la Municipalité de Villiers/marne des 25 et 26/11/2021, nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 27/11/2021 pour une manifestation de tir à l'arc.

La Commission reporte la rencontre au 05/02/2022 au gymnase Yves Querlier. Prévenir vos adversaires.

24062327 : SAINT MAURICE AJ 2 / VSG FUTSAL 2 Futsal 2 D2 du 27/11/21

Courriels tardifs (26/11/21 à 17h01) de SAINT MAURICE AJ et de la Municipalité (fermeture des bureaux à 17h00). La rencontre n'a pas pu être reportée, donc toujours affichée sur le site du District pendant le week-end.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, signalant la présence de l'équipe de VSG FUTSAL2 et du coach de l'équipe de SAINT MAURICE AJ2 (sans ses joueurs) sur place.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait à l'équipe de SAINT MAURICE AJ2 (moins de 3 joueurs présent).

24062322 : CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS D2 du 15/10/21

Courriel et attestations des tests covid joints de CHEVILLY LARUE ELAN, nous informant de 3 cas de covid dans leur équipe. Match reporté.

La Commission reporte la rencontre au 07/01/2022. Prévenir vos adversaires.

(Rappel) 24062319 : C NOUES / VSG FUTSAL 2 D2 du 08/10/21

La Commission fixe la rencontre au 18/12/2021 au Gymnase Yves Querlier.

(Rappel) 24062323 : VERS L'AVANT / C NOUES D2 du 16/10/21

La Commission fixe la rencontre au 08/01/2022 au gymnase Paul Eluard.

(Rappel) 24062334 : CHEVILLY LA RUE ELAN / C NOUES D2 du 05/11/21

La Commission fixe la rencontre au 14/01/2022 au gymnase Derichebourg.

(Rappel) 24062317 : VILLENEUVE ABLON US / VERS L'AVANT D2 du 30/10/21

Courrier de Vers l'Avant et lecture du rapport de l'arbitre (match non joué – problème de vérification de licences)

La Commission reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase Anne FRANCK.

(Rappel) 24062330 : VINCENNES FC / CHOISY AS D2 du 06/11/21

Courriel de Vincennes FC du 05/11/21 et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase La Maison Du Hand Ball.

(Rappel) 24192003 : CHAMPIGNY CF 2/ MAISONS ALFORT CF 1 Coupe Futsal du 13/12/21

Courriel de CHAMPIGNY CF du 20/11/2021 et de la municipalité de la disponibilité du gymnase J. GUIMIER du 10 au 13/12/2021. *La Commission reporte la rencontre au 18/12/2021 coup d'envoi 15h00. Prévenir l'équipe adverse.*

Coupe Du Val De Marne Futsal

24192000 : CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 / ST MAURICE AJ1 du 13/12/21

Contact téléphonique de CRETEIL PALAIS FUTSAL nous informant de deux rencontres le même jour dont un de championnat R3.

La Commission reporte la rencontre au 10/12/2021 au gymnase ISSAURAT. Prévenir vos adversaires.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 02 DECEMBRE 2021

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

Les matchs remis seront **REPORTES** à nouvelle date par la
Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)
U18 D3.A :	BOISSY FC
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1)
	ST MAUR VGA US (3)
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
	VILLENEUVE ABLON US
	CHEVILLY LARUE
	ALFORTVILLE FC (2)
	VILLECRESNES US (2)
U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1)
	ARCUEIL COSM (2)
U14 D4.B :	ASOMBA (1)

U14 D4.D : CHOISY AS (4)
CDM D2 : LIMEIL BREVANNES AJ (5)
NUEVO UNO (2)
Anciens D3 : TREMBLAY AJ (11)

MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

Toutes les rencontres ont été fixées à ce jour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de feuille de match Manquante :

SENIORS D2 :

- ALFORTVILLE US (2) / ST MANDE FC (1) du 21/11/21

CDM D2 :

- NUEVO UNO / VILLENEUVE AFC du 21/11/21

U14 D4 :

- LUSITANOS US (2) / THIAIS FC (3) du 20/11/21
- FC ALFORTVILLE (1) / ORLY AVS (2) du 20/11/21

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 25 /11/2021) :

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
U14 D4 Kremlin CSA Nogent FC FC D'Alfortville US Lusitanos Gentilly AC	25/09/2021 25/09/2021 02/10/2021 09/10/2021 13/11/2021		
U14 D2 Villejuif US	13/11/2021		
U14 D1 Maison Alfort Fc Joinville RC	09/10/2021 20/11/21		
U16 D4 Charenton	26/09/2021		
U16 D3 Le Perreux Créteil UF Chevilly Larue Elan	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
U16 D2 Charenton CAP	07/11/2021		
U18 D3 Créteil UF	26/09/2021		
U18 D2 St Maur VGA Vitry 94 .2	26/09/2021 21/11/2021		
SENIORS D4 Arceuil Lusitanos St Maur Vers l'Avant Boss Ton Foot	26/09/2021 26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
SENIORS D3 Villiers ES Chevilly Larue	26/09/2021 21/11/2021		
CDM D2 Villeneuve AFC Arcueil Nueve Uno	26/09/2021 26/09/2021 10/10/2021	21/11/2021	
CDM D1 Maccabi Créteil	07/11/2021		
ANCIENS D4 Marolles FC D'Alfortville Sucy FC	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
ANCIENS D3 Paris Lisbonne Portugais ACA	26/09/2021 07/11/2021		
ANCIENS D2 Kremlin Bicêtre CSA Portugais Aca Champ	26/09/2021 21/11/2021	10/10/2021	
FUTSAL D1 Cal94 Vision Nova Kremlin	09/10/2021 13/11/2021 13/11/2021		
FUTSAL D2 ST Maurice	12/11/2021		

ANNEXES

AMENDES

Club :	549008	AMICALE CLUB 2000						
Dossier :	19819209	du	01/12/2021	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	23841715	10/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90	non envoi de la feuille de match après 2 récl.			30/11/2021	30/11/2021		52,00€

Club :	500651	BOISSY F.C.						
Dossier :	19819220	du	01/12/2021	Coupe District U16 (94)/ Phase 1	Poule Unique	24200639	28/11/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			30/11/2021	30/11/2021		40,00€

Club :	500791	BRY F.C.						
Dossier :	19819193	du	01/12/2021	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	23841732	21/11/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			30/11/2021	30/11/2021		40,00€

Dossier :	19819205	du	01/12/2021	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	23841710	26/09/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90	non envoi de la feuille de match après 2 récl.			30/11/2021	30/11/2021		52,00€

Dossier :	19819211	du	01/12/2021	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	23841720	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90	non envoi de la feuille de match après 2 récl.			30/11/2021	30/11/2021		52,00€

Club :	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN						
Dossier :	19819261	du	01/12/2021	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	23824725	21/11/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			30/11/2021	30/11/2021		9,50€

Club :	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE						
Dossier :	19819222	du	01/12/2021	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	23822452	27/11/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			30/11/2021	30/11/2021		40,00€

Club :	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.						
Dossier :	19819186	du	01/12/2021	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	23824779	24/10/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90	non envoi de la feuille de match après 2 récl.			30/11/2021	30/11/2021		52,00€

Club :	550378	SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES						
Dossier :	19819158	du	01/12/2021	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule U	24062327	27/11/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			30/11/2021	30/11/2021		40,00€

Club :	520523	ST MANDE F.C.					
Dossier :	19819183	du	01/12/2021	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	23824776	10/10/2021

Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90	non envoi de la feuille de match après 2 récl.	30/11/2021	30/11/2021		53,00€

Club :	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.					
Dossier :	19819264	du	01/12/2021	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	23841708	28/11/2021

Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	30/11/2021	30/11/2021		9,50€

Total Général :						440,00€
-----------------	--	--	--	--	--	---------